

EXTRAIT DE LA DELIBERATION
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Juin 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le douze juin à 14 heures, les actionnaires de la Société A.E.B. Electricité se sont réunis au siège social, ZI rue la Fontaine à St-Germain-du-Puy, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui en a été faite par le Conseil d'Administration par lettres adressées à chacun des actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

M. Pierre FERRAND préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mme Michèle FERRAND et M. FERRAND Emmanuel sont appelés comme Scrutateurs et M. TEINTURIER Philippe est désigné comme Secrétaire.

Monsieur le Président constate, en outre, la présence du Commissaire aux Comptes.

Il constate enfin que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 1998
- Rapports du Commissaire sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966
- Approbation desdits comptes et desdites conventions
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation des résultats
- Nomination des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant
- Questions diverses

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Copies des lettres de convocation
- La feuille de présence de l'Assemblée
- L'inventaire, les comptes annuels, l'annexe et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 1998

- Le rapport du Conseil d'Administration
- Les rapports du Commissaire aux Comptes
- Et le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, l'annexe, le bilan, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la loi du 24 Juillet 1966 et 135 du décret du 23 Mars 1967, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, à la demande du Président, le Commissaire aux Comptes donne lecture de ses rapports.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et le Président est amené à fournir diverses précisions concernant le rapport du Conseil d'Administration.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, découlant de l'ordre du jour :

.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant confiés respectivement à M.Henri ROY et à la Société COGEP viennent ce jour à expiration, décide de désigner en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la Société COGEP, route d'Orléans à St-Doulchard, en remplacement de M.Henri ROY qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat et de désigner M.Jean-Paul BOISSELET, route d'Orléans à St-Doulchard, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de la Société COGEP, devenue Commissaire aux Comptes titulaire.

Ces nominations sont faites pour une nouvelle période de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par tous les membres du bureau.

Le Président
P.FERRAND

Le Secrétaire
TEINTURIER

Un Scrutateur
Mme. FERRAND

Un Scrutateur
Em. FERRAND

Pour extrait certifié exact
Le Président du Conseil d'Administration

